



## CONTRAT LOCATION SALLE DES LOISIRS

<b>LOCATAIRE</b>		
Nom de l'Organisme/Individu :		<i>Nom du responsable :</i>
Adresse :	Ville :	<i>Code Postal :</i>
Téléphone :	Tél. (travail)	<i>Télécopieur :</i>
Nom d'une autre personne contact :	Téléphone :	<i>Tél. (travail)</i>
<b>LOCATION</b>		
Locaux : <b>Salle des Loisirs</b>	Nombre de participants :	<i>Frais de location :</i> <b>125.00\$</b>
Date de la location :	Heures : De	<i>À</i>
Activité pour laquelle les locaux seront utilisés :		
<i>Est-ce que des consommations alcoolisées seront apportées :</i>		<i>(agrafer Copie du permis)</i>
<i>Est-ce que des consommations alcoolisées seront vendues : :</i>		<i>(agrafer Copie du permis)</i>

# CONDITIONS ET OBLIGATIONS DU CONTRAT DE LOCATION

## OBJET DU CONTRAT

Le présent document constitue le contrat pour la location de la salle des loisirs, local du haut, situé au 3, rue St-Francois, Beaulac-Garthby appartenant à la municipalité.

La location de la salle des loisirs, local du haut, n'inclus pas la salle en bas, ni la patinoire.

Le locataire peut utiliser la patinoire sur les heures d'ouverture en se conformant aux règlements en vigueur. Ex. Le port du casque est obligatoire.

La salle ne peut être louée qu'à des personnes majeures.

## TARIF

La présente location est consentie et acceptée moyennant le versement de **125.00 \$** payables à l'avance, par chèque ou en argent comptant.

Advenant l'annulation de la location pour des raisons majeures (ex. réparation, panne électricité...), le locateur s'engage à rembourser le montant payé de la location soit 125.00 \$ au locataire.

La réservation n'est effective qu'après versement du montant et signature du présent contrat de mise en disposition.

## DÉPÔT DE GARANTIE ET POUR LA CLEF (137.00 \$)

Un dépôt égal au coût de la location de la salle est exigé à la signature du contrat soit **125.00 \$** pour assurer tous bris ou dommages pouvant survenir lors de la location. Le dépôt est remis au locataire, après l'utilisation de la salle, si les conditions de location ont été respectées.

Plus un dépôt de **12.00 \$** est exigé pour la clé, le dépôt est remis au locataire une fois la clé remis à la municipalité.

## RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Le LOCATAIRE s'engage à tenir indemne de tous dommages de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de toutes actions résultant directement de cette entente.

La municipalité n'est aucunement tenue responsable des dommages, pertes de biens ou blessures occasionnés à toutes personnes sans égard de la cause de ces dommages, pertes et/ou blessures.

## INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit de fumer dans les lieux loués pour se conformer à la loi anti-tabac. Il est de plus interdit d'y fumer dans un rayon de 9 mètres des portes.

Le LOCATAIRE doit en tout temps respecter la loi interdisant l'usage du tabac.

## **PERMIS ALCOOL**

Le LOCATAIRE doit se procurer le permis d'alcool approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dès qu'il y a consommation ou vente d'alcool lors de son événement. Ce permis doit être affiché dans le local où se situe le bar.

## **DOMMAGES**

Le LOCATAIRE s'engage à se tenir responsable de tous dommages causés au lieu loué et également de tous bris ou vandalisme survenus pendant la location.

Le LOCATAIRE se doit d'utiliser avec soin les équipements et installations qui lui sont loués sinon une somme d'argent pour les bris ou perte de matériel lui sera déduite sur son dépôt.

Le LOCATAIRE accepte que tous frais encourus dû à des dommages causés pendant sa location soient à sa charge.

Toutes activités jugées nuisibles au local doivent être interdites.

Le LOCATAIRE accepte que tous frais encourus dû à des dommages causés au tables et chaises soient à sa charge et payable à l'association des loisirs.

## **SUPERVISION**

Tout enfant doit rester sous la supervision constante de son parent et/ou gardien, dans la salle louée.

## **BRUIT**

La musique et le bruit excessif ne seront pas tolérés.

## **ANIMAUX**

Il est strictement interdit d'avoir des animaux sur le lieu loué.

## **ASSURANCES**

Le LOCATAIRE est fortement recommandé de détenir une assurance responsabilité civile d'un minimum de deux millions de dollars pour la période de location. De plus, la municipalité ne se tient pas responsable de tous dommages, blessures, accidents, vols et tous autres inconvénients pouvant survenir aux êtres causés par les activités de l'occupant durant la période de location.

## **STATIONNEMENT**

Les véhicules doivent être stationnés dans l'endroit désigné à cet effet.

## AMENDE

Le LOCATAIRE devra acquitter toute amende émise à la suite d'une infraction commise par un(e) participant (e) à son événement.

## REMISE DU LOCAL À LA FIN DE LA LOCATION

Le locataire déclare bien connaître le bâtiment loué ainsi que les équipements, il les accepte tels quels et s'engage à les remettre dans le même état à la fin de la location. Si un bris est constaté par la municipalité, la facture de la réparation sera expédiée au responsable de cette location de salle.

Les lieux loués doivent retrouver leur état d'origine à la suite de la location.

## NETTOYAGE

Le locataire s'engage à effectuer le nettoyage nécessaire pour remettre la salle dans son état initial.

Un montant de 50.00 \$ sera déduit du dépôt pour le nettoyage si nous jugeons que les lieux ont été anormalement laissés sales. Le dépôt sera remboursé si les conditions sont respectées.

## ANNULATION DE CONTRAT

Advenant l'annulation de ce contrat, les frais de location seront remboursés avec un minimum de 24 heures d'avis. Après ce délai, des frais d'administration de 25.00 \$ seront chargés.

- ❖ NOTE : La personne responsable de la location est responsable de s'assurer que les utilisateurs respectent les conditions ci-haut mentionnées.
- ❖ Le contrat n'est pas transférable.

J'ai lu les conditions et les obligations de cette location ci-dessous mentionnées, j'accepte la responsabilité et je consens à me conformer à toutes les conditions et obligations de cette location.

En foi de quoi le présent contrat a été signé à Beaulac-Garthby, ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature du locataire

\_\_\_\_\_  
Signature du locateur (Municipalité)